RAPPORT 3.2

ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Louis VILLARET

RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE DU TRAITEMENT DES DECHETS

SYNDICAT CENTRE HERAULT

La Communauté de communes a délégué au Syndicat Centre Hérault le traitement des déchets ménagers collectés par le service Ordures Ménagères géré en régie.

Il y a donc lieu pour le conseil communautaire de prendre connaissance du rapport annuel établi par le Syndicat Centre Hérault, annexé au présent rapport.

2,3 millions d'euros ont été investis sur le site de l'installation de stockage des déchets non dangereux pour respecter les conditions d'exploitation du nouvel arrêté préfectoral. La plateforme de compostage d'Aspiran a été agrandie de 3000 m2 pour augmenter ses capacités de stockage et de traitement. Deux déchetteries ont été ouvertes à Montpeyroux et Octon.

Les produits traités et collectés par le Syndicat Centre Hérault ont augmenté en 2009 pour les déchets valorisés (représentant 17 347 tonnes contre 17 259 en 2008), et sont stables pour les déchets résiduels non valorisables (20 796 tonnes). Ces quantités équivalent à une production de déchets de 637 kg/habitant/an.

Le montant total des dépenses de fonctionnement et d'investissement du Syndicat en 2009 s'élève à 9 762 162 €, financés par des subventions d'investissement (578 190 €), des recettes propres (1 156 868 €), une participation d'Eco-emballages (620 782 €) et des communautés de communes (4 742 003 €). Cela représente un coût par habitant hors TGAP de 68,72 € par habitant.

_e Président

Louis VILLARET